

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC LA COMPAGNIE VOLPINEX POUR LE SPECTACLE COSMOS 1979

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipal n° 0033-2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;

CONSIDÉRANT la programmation culturelle du théâtre l'Eclat pour la saison 2026-2027,

Le Maire décide de signer un contrat de cession avec la compagnie VOLPINEX domiciliée 1 avenue Joseph Reboul 34920 LE CRES pour deux représentations du spectacle « Cosmos 1979 S2 E17 » au théâtre l'Eclat le mardi 9 février 2027 pour un montant de 4.285,80 € TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 7 mai 2026

Le Maire



Alexis DARMOIS

